

MOUVEMENT 2026
VAGUE 5 : RECRUTEMENT POSTES A PROFIL
POSTES ECOLE INCLUSIVE

	Appel à candidatures	Dépôt des candidatures	Commissions	Résultats
Vague 5	Mardi 28 avril 2026	Du mardi 28 avril au dimanche 3 mai 2026	Mercredi 6 mai 2026	A partir du lundi 11 mai 2026

Ces dates sont susceptibles de changer.

Les enseignants intéressés devront adresser une lettre de motivation et un CV (**sous format document avec intitulé poste et NOM-PRENOM** - mentionnant impérativement les coordonnées téléphoniques) exclusivement **par courriel** (**indiquer dans l'objet du mail le poste demandé**) à

24.mvt1d@ac-bordeaux.fr

Liste des postes proposés

POSTES	SECTEURS	FICHE
Enseignant-coordonnateur d'un Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)	=> Neuvic => Montpon Ménéstérol => Ribérac => Sarlat => Thiviers Carte en annexe	1

Enseignant-coordonnateur d'un Pôle d'Appui à la Scolarité (PAS)

Rentrée scolaire 2026

Implantation des postes :

Selon carte jointe.

Secteur Neuvic : Collège Henri Bretin

Secteur Montpon Ménéstérol : Collège Jean Rostand

Secteur Ribérac : Collège Arnaud Daniel

Secteur Thiviers : Collège Léonce Bourliaguet

Secteur Sarlat : Collège La Boétie

Textes de référence :

Loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République (art. 37).

Conférence nationale du handicap – avril 2023 – 12 mesures pour l'école.

Circulaire du 3-7-2024 – BO n°27 : déploiement des pôles d'appui à la scolarité.

Circulaire interministérielle MENESR-DGESCO A1-3/MTSSF du 1er septembre 2025 relative au déploiement des pôles d'appui à la scolarité (PAS)

Caractéristiques du dispositif :

Le pôle d'appui à la scolarisation (PAS) constitue une organisation territoriale souple et réactive, dédiée à l'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers, qu'ils soient ou non reconnus en situation de handicap. Il se caractérise par une approche globale et graduée des besoins, articulant réponses pédagogiques, éducatives et médico-sociales, dans une logique d'accessibilité précoce et de prévention. Le PAS repose sur un fonctionnement partenarial étroit entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social, incarné notamment par un binôme opérationnel coordonnateur/éducateur spécialisé, garant de l'analyse des situations et de la mise en œuvre de réponses adaptées. Il assure à la fois une mission d'appui direct aux élèves et aux familles, un rôle de coordination des ressources du territoire et une fonction ressource auprès des équipes pédagogiques afin de faire évoluer les pratiques vers une école pleinement inclusive. Son action s'inscrit dans une logique de proximité, de co-construction avec les familles et de mobilisation efficiente des dispositifs existants, sans se substituer aux équipes pédagogiques, mais en renforçant leur capacité à répondre à la diversité des besoins des élèves.

Le coordonnateur du PAS, sous l'autorité hiérarchique de l'IEH SEI, assure les missions suivantes :

Le coordonnateur du pôle d'appui à la scolarisation (PAS) assure l'accueil des élèves à besoins éducatifs particuliers et de leurs familles, analyse les situations et identifie les besoins afin de proposer des réponses graduées, rapides et adaptées. Il organise et coordonne la mise en œuvre de ces réponses, qu'elles soient pédagogiques, éducatives ou médico-sociales, en mobilisant l'ensemble des ressources du territoire. Il accompagne les équipes pédagogiques dans l'évolution de leurs pratiques vers une école pleinement inclusive et joue un rôle de conseil et d'appui auprès des établissements et des écoles.

Il assure la coordination des acteurs (Éducation nationale, médico-social, partenaires extérieurs), facilite la communication entre les différents intervenants et soutient les familles dans leurs démarches et leur compréhension des parcours.

Il contribue au pilotage du dispositif en assurant le suivi des situations, la traçabilité des actions menées, l'analyse des besoins du territoire et la régulation des réponses apportées, dans une logique d'amélioration continue du service rendu aux élèves et aux familles.

Enfin, il veille à la cohérence des parcours des élèves, en articulation avec les dispositifs existants, et garantit la mise en œuvre des accompagnements humains en lien avec les AESH de son secteur, les notifications et le service départemental de l'Ecole Inclusive.

Compétences et connaissances attendues :

- Savoir expertiser et analyser les besoins des élèves présentant une fragilité et des difficultés d'apprentissage.
- Maîtriser des outils numériques et des applications institutionnelles nécessaires à la gestion et à la mise en œuvre des dispositifs éducatifs et pédagogiques
- Maîtriser la communication orale et écrite.
- Faire preuve d'excellentes capacités d'écoute, d'adaptation et de réactivité.
- Avoir des compétences rédactionnelles (comptes-rendus, bilans, documents divers...).
- Être capable de suivre des dossiers avec rigueur et précision (tableau de bord, rapport d'activités...).
- Être en capacité de coordonner des acteurs aux cultures professionnelles variées (éducation nationale, médico-social, partenaires extérieurs).
- Savoir travailler en réseau et mobiliser les ressources d'un territoire.
- Être en mesure d'accompagner et de conseiller les équipes pédagogiques dans l'adaptation des pratiques.
- Connaître le cadre réglementaire de l'école inclusive et les dispositifs liés aux besoins éducatifs particuliers.
- Être capable d'assurer le suivi et la régulation des accompagnements, notamment humains (AESH).
- Savoir instaurer une relation de confiance avec les familles et les accompagner dans leurs démarches.
- Faire preuve d'organisation, d'autonomie et de sens des priorités dans la gestion de situations multiples.
- Être en capacité d'analyser, d'évaluer et de rendre compte de l'activité du dispositif.

Qualifications requises :

Poste ouvert aux enseignants de 1^{er} et 2nd degrés titulaires ayant une appétence pour l'accompagnement et le suivi des élèves à besoins particuliers et faisant valoir une expertise pédagogique affirmée et reconnue.
(CAFIPEMF/CAFFA et CAPPEI non exigés mais appréciés des commissions de recrutement)

Conditions d'exercice :

- Flexibilité des horaires ; la charge de travail dépasse le cadre horaire scolaire et nécessite une disponibilité élargie.
- Les obligations de service entrent dans le cadre des 1607 heures annualisées.
- Régime indemnitaire prévu : IRTS
- Les coordonnateurs de PAS travaillent dans le cadre d'horaires flexibles qui rendent possible leur participation aux réunions de pilotage, la rencontre des familles, les temps d'échange nécessaires au suivi des dossiers.

Permis B nécessaire

Rappel : ce poste ne peut être couvert que par des enseignants exerçant à temps plein.

Un rapport d'activité annuel sera rédigé et transmis à l'IEN EI du département.

Candidature et procédure de recrutement :

Les candidats seront reçus en entretien par une commission présidée par l'IEN École inclusive du département

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez prendre contact avec le Service de l'École Inclusive (05.53.02.84.97)